



Avis révisé d'audience publique

Le 2 mai 2012

Réf. 2012-H-04 – Révision 1

Cet avis révisé vise à annoncer la prolongation du délai pour le dépôt par le public de demandes d'intervention à l'audience publique d'un jour de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) pour étudier la demande de permis de Ressources Strateco inc. (Strateco) pour la préparation de l'emplacement et la construction en lien avec un programme de prospection souterraine sur le site du projet Matoush, situé à environ 260 kilomètres au nord de Chibougamau (Québec). Le délai a été prolongé du 4 au 16 mai 2012.

Dates et lieux :

5 juin 2012 - Mistissini	7 juin 2012 - Chibougamau
Complexe sportif Neoskweskau 206, rue Principale, Mistissini (Québec)	Club de golf de Chibougamau-Chapais 130, rue des Forces Armées Chibougamau (Québec)

Heure : Tel qu'indiqué dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date d'audience.

Strateco a commencé l'exploration de l'emplacement du projet Matoush en 2006. Le programme d'exploration en surface a permis d'identifier un potentiel de minéralisation suffisant pour que Strateco demande un permis pour la construction d'une rampe souterraine et les travaux latéraux connexes requis afin de délimiter davantage cette minéralisation. Si les résultats sont concluants, une évaluation environnementale plus complète et d'autres audiences publiques seront nécessaires avant l'exploitation de la mine.

Le délai a été prolongé afin de tenir compte des activités traditionnelles en cours dans la région avoisinant le projet proposé et d'ainsi permettre aux personnes intéressées d'avoir suffisamment de temps pour préparer et envoyer leur demande d'intervention. Le public est invité à faire part de ses commentaires sur la demande de Strateco dans la langue officielle de leur choix. Une demande d'intervention doit être déposée au Secrétariat de la Commission d'ici le 16 mai 2012 (la date révisée) directement en ligne

(<http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/commission/intervention/index.cfm>) ou aux coordonnées ci-dessous. Conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, la demande doit comprendre les renseignements suivants :

- un mémoire contenant les commentaires qui seront présentés à la Commission;
- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale, souhaitée par l'intervenant;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'intervenant.

Les renseignements personnels, tels que l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour établir un lien entre le mémoire et son auteur. Vous pouvez donner vos renseignements personnels sur une page distincte si vous souhaitez assurer leur confidentialité. Veuillez noter que tous les mémoires sont mis à la disposition du public, sur demande auprès du Secrétariat.

L'audience publique sera diffusée en direct sur Internet à partir du site Web de la CCSN. Elle sera ensuite archivée pendant 90 jours. Le public pourra observer l'audience aux deux sites ci-haut mentionnés, lors des deux journées. Des services d'interprétation en français, anglais et cri seront disponibles.

Le mémoire de Strateco et les recommandations du personnel de la CCSN étudiés lors de l'audience sont disponibles sur demande. Ces documents ne peuvent être téléchargés. Pour les obtenir, il faut en faire la demande auprès du Secrétariat, à l'adresse ci-dessous ou directement au moyen du site Web. Les ordres du jour, les transcriptions d'audiences et les renseignements sur le processus d'audience publique figurent sur le site Web de la CCSN, à www.suretenucleaire.gc.ca.

c/o Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C. P. 1046
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Fax : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca